

V N F / SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE
ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA SEINE

VILLE DE SARTROUVILLE

Digues de protection
contre les inondations
(anciennes usines Thomson)

78500 Sartrouville

RECHERCHE DE PROPRIÉTÉ

[juin 2008]

RECHERCHES



ÉTUDES APPLIQUÉES

PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET FONCIER · ARCHIVES · MÉMOIRE · CULTURE



Le dossier d'étude se compose de trois parties réunies en un volume :

- le rapport proprement dit propose une note de synthèse ainsi que la présentation des résultats de

l'identification;

- une deuxième partie présente la chronologie des informations recueillies et le recueil de l'iconographie (plans anciens et repérage de l'état actuel);

- enfin, la troisième partie donne en annexe la liste des références et de l'ensemble des planches.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT

NOTE DE SYNTHÈSE	1
Historique de la propriété	2
Répartition actuelle du parcellaire	3
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'IDENTIFICATION	4
Notices	5
Plan schématique	hors pagination

DEUXIÈME PARTIE : DOCUMENTS

CHRONOLOGIE	I
RECUEIL DE L'ICONOGRAPHIE	<i>PLANCHES S-1 / S-18</i>
Plans généraux	S-1 / S-5
La digue des anciennes usines Thomson	S-6 / S-9bis
Reportage photographique	S-610/ S-18

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

Liste des planches	I
Liste des références	IV



NOTE DE SYNTHÈSE

HISTORIQUE DE LA PROPRIÉTÉ

En novembre 1937, l'État français fit apport à la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Nord de divers biens immobiliers dont un vaste terrain à Sartrouville, lieudit La Pâture, sur la rive droite de la Seine en bordure du fleuve. De 1942 à 1952, la SNCAN agrandit la propriété par diverses acquisitions et, en décembre 1953, loua cet ensemble, sur lequel était édifiée l'usine de construction aéronautique, à la société « La Radio Industrie ». Cette dernière fit aussitôt apport du bail à la Société Nouvelle d'Électronique et de la Radio-Industrie (SNERI) nouvellement créée, qui, en juin 1962, acheta l'usine à la SNCAN. Après l'absorption de la SNERI en juin 1969 par la « Compagnie Française Thomson Houston-Hotchkiss Brandt », cette dernière, appelée à partir de 1972 la « Thomson Brandt », puis en 1983 la « Thomson S.A », demeura seule propriétaire de l'ensemble immobilier industriel.

Parallèlement, la « Société Immobilière Sartrou », constituée en avril 1954, avait acquis le même mois la propriété n°8 quai Pierre-Brunel (parcelles n°99 et 100), construit d'une maison et de diverses dépendances. La SI Sartrou fut à son tour absorbée en 1985 par la société Thomson CSF qui les échangea aussitôt avec la Ville de Sartrouville contre plusieurs autres parcelles situées sente de la Pâture et rue de La Frette.

En février 1994, la société Thomson CSF et la société Thomson SA firent chacune apport de leur propriété au profit de la société « 84Centelec » qui modifia sa dénomination pour adopter celle de « Société Anonyme Immobilière Sartrou » (SAI Sartrou). Deux ans plus tard, en juillet 1996, celle-ci fit apport d'une partie des terrains situés 8 quai Pierre-Brunel et sente de la Pâture (9 030m², grevé de servitude de passage et de halage) à la société Mecasat, constituée par Thomson CSF Airsys et Balloffet Industries. En novembre de la même année, la société Mecasat échangea ces terrains avec la commune de Sartrouville contre d'autres parcelles situées dans la ZAC des Perriers.

Le 13 août 1996, le géomètre-expert Goudard procéda à la division de la propriété en quatre lots et à la « rectification d'erreurs cadastrales » constatant que certaines parcelles indiquées au cadastre, comme appartenant au Domaine public, appartenaient en fait à la SAI Sartrou (AP n°142, 143 et 144) et qu'inversement, une partie de la parcelle cadastré AP n°101 indiquée comme appartenant à la SAI Sartrou appartenait au Domaine public (parcelles cadastrée section AP n°130 et 131). En avril 1997, un acte rectificatif complémentaire précisait que « c'est à tort et par erreur s'il a été omis de préciser que les parcelles issues du Domaine public appartiennent à la commune de Sartrouville

depuis des temps immémoriaux et notamment antérieurement au 1er janvier 1956 ».

RÉPARTITION ACTUELLE DU PARCELLAIRE

A partir de 1983, dans le cadre de l'opération La Pâture visant à la construction d'un CES et au réaménagement du quartier, la Ville de Sartrouville s'est portée acquéreur, principalement par voie d'échanges, de plusieurs parcelles appartenant aux usines Thomson ou à la SCI Sartrou, l'une de ses filiales. Au milieu des années 1990, l'Amicale sportive de l'électronique (section voile) occupait à l'amont de l'entrée de la propriété une section du domaine public fluvial concédée par VNF à titre temporaire.

Durant ces mêmes années, les nombreux échanges semblent avoir apporté un peu de confusion dans le parcellaire mais après rectifications la situation actuelle, si curieuse qu'elle puisse sembler, a été ratifiée.

Ainsi, les dix parcelles qui divisent aujourd'hui l'ancien domaine des usines Thomson se partagent entre deux propriétaires : la SAS Sartrou, toujours liée avec la société Thomson (et aujourd'hui Thalès), possède encore les deux plus vastes parcelles (AP 128 & AP 129), en amont du fleuve et en limite de la commune de Cormeilles-en-Parisis. La Ville de Sartrouville pour sa part possède huit autres parcelles, deux d'entre elles assez vastes et dans le prolongement exact de la propriété Sartrou, mais côté aval, apparemment en bordure du quai Pierre-Brunel (AP 127 et AP 99). Cinq des six dernières se situent en contrebas du mur bétonné formant digue (d'amont en aval, AP 142, AP 131, AP 143, AP 144 et AP 130). Enfin, la dernière paraît située sur l'emprise même du quai Pierre-Brunel sur la même profondeur que la parcelle AP 99.

Comme on l'a signalé plus haut, dans sa rectification, le géomètre-expert a invoqué des « temps immémoriaux », pour asseoir la propriété de la Ville sur ces « parcelles issues du domaine public ». Leur situation en bordure immédiate du fleuve inciterait plutôt à considérer qu'elles relèvent du domaine public fluvial. Aussi, leur cadastration au titre de la Ville de Sartrouville tend-elle à faire entrer en scène un nouveau participant, en plus de la SAS Sartrou.

De fait, cette curieuse parcellisation vient troubler une situation qui pouvait être simple puisque la digue avait été élevée par la SNERI en 1961, à titre privé, et a priori sur son propre terrain puisque le mur de digue bétonné longe le tracé du quai Pierre-Brunel, alors –et encore aujourd'hui– considéré comme une voie privée.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'IDENTIFICATION

Identification des maîtrises d'ouvrage, propriétaires et/ou gestionnaires des ouvrages de la digue des anciennes usines Thomson à Sartrouville

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'ouvrage initiale

La construction de la digue, étant en cours, d'après le Service de la Navigation de la Seine, en 1961, le maître d'ouvrage initial serait donc la SNERI, alors locataire, La SNERI devint propriétaire l'année suivante ; la société Thomson n'apparaît qu'en 1969, après avoir absorbé la SNERI.

Propriété

L'évolution du parcellaire, très mouvementée à partir des années 1980, a été précipitée par les projets de la Ville de Sartrouville qui, pour la réalisation de projet d'équipements a été amenée à procéder à des échanges de terrains avec les propriétaires (Thomson ou ses filiales).

Après vérification à partir de l'examen de l'ensemble des titres de mutation, la situation représentée sur le cadastre actuel paraît exacte et la propriété se répartit entre la SAS Sartou et la Ville de Sartrouville.

Situation cadastrale actuelle

Propriété de la SAI Sartrou

Section AP 128 [division de AP 101]

- > 8, quai Pierre-Brunel
- > 1ha 82a 52ca
- > entre la rue de la Pâture et le quai Pierre-Brunel
- > **Société par Actions Simplifiée Sartrou, propriétaire**
(45, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine ; siège de Thalès)

Section AP 129 [division de AP 101]

- > 17, quai Pierre-Brunel
- > 3ha 09a 62ca
- > entre la rue de la Pâture et le quai Pierre-Brunel
- > **Société par Actions Simplifiée Sartrou, propriétaire**
(45, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine ; siège de Thalès)

Propriété de la Ville de Sartrouville

Section AP 99 [anciennement A 1p &A 2p]

- > 8, quai Pierre-Brunel
- > 97a 24ca
- > entre la rue de la Pâture et le quai Pierre-Brunel, n°8
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**

Section AP 100 [anciennement A 1p &A 2p]

- > 8, quai Pierre-Brunel
- > 5a 75ca
- > entre la parcelle 99 et le chemin de Halage
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**

Section AP 127 [division de AP 101]

- > 8, quai Pierre-Brunel
- > 66a 37ca
- > entre la rue de la Pâture et le quai Pierre-Brunel
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**

Section AP 130 [division de AP 101]

- > 8, quai Pierre-Brunel
- > 9a 90ca
- > entre le chemin de Halage et la Seine
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**

Section AP 131 [division de AP 101]

- > 8, quai Pierre-Brunel
- > 75ca
- > entre le chemin de Halage et la Seine
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**

Section AP 142

- > sente de la Pâture
- > 1a 15ca
- > entre le chemin de Halage et la Seine
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**
(échange du 8-11-1996, Me Praquin n° à Sartrouville, société MECASAT)

Section AP 143

- > sente de la Pâture
- > 1a 10ca
- > entre le chemin de Halage et la Seine
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**
(précédemment à la SAI Sartrou)

Section AP 144

- > sente de la Pâture
- > 2a 45ca
- > entre le chemin de Halage et la Seine
- > **Commune de Sartrouville, propriétaire (Hôtel de Ville, 78500 Sartrouville)**
(précédemment à la SAI Sartrou)

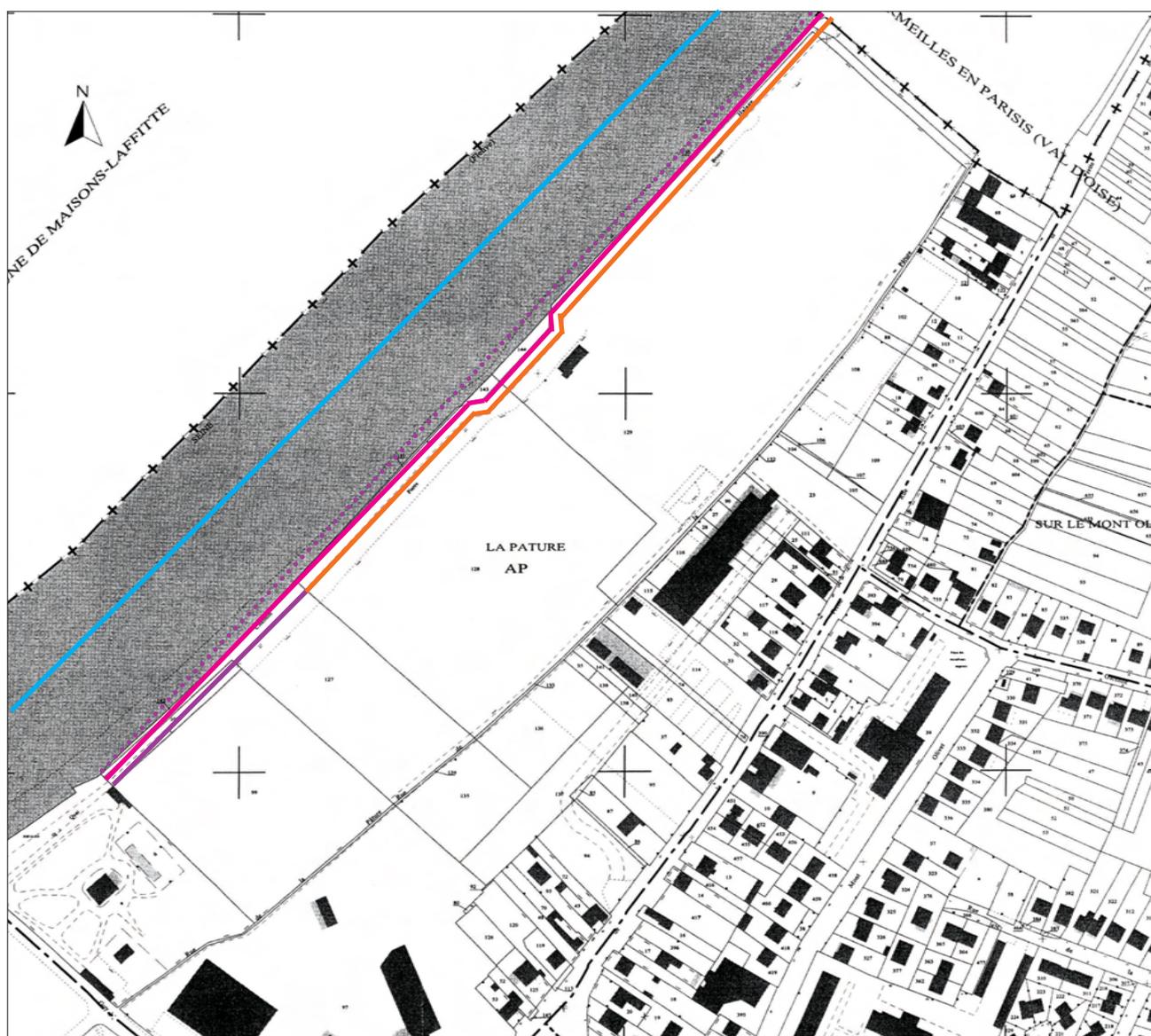


PLANCHE IN-TEXTO

Extrait du plan cadastral actuel de Sartrouville [édition du 5 décembre 2007].
 Direction générale des Impôts des Yvelines, Centre des Impôts Fonciers de
 Versailles 3.

> Synthèse des informations.

— linéaire de la digue existante (réalisation privée 1961)

— linéaire du domaine public fluvial (délimitation non fixée)

— domaine public (Commune)

[parcelles AP99, AP100 & AP127]

... domaine public (Commune) en limite du domaine public fluvial

[parcelles AP130, AP131, AP142, AP143 & AP144]

— domaine privé (SAS Sartrou)

[parcelles AP128 & AP129]



CHRONOLOGIE

1920

Fondation de la société CAMS [Chantiers Aéro-Maritimes de la Seine].

[Dossier documentaire, Archives municipales de Sartrouville]

25 novembre 1921

Délibération du conseil municipal de Sartrouville inscrivant dans la voirie urbaine la « *partie du chemin de halage située entre la limite de Cormeilles et la place de la Fête* » ; la mention de cette délibération n'a pas été retrouvée dans les registres des délibérations du Conseil municipal.

[F. Denais, *Dictionnaire des rues de Sartrouville*, s.d.]

1924

La CAMS installe ses hangars en bordure du plan d'eau de Sartrouville utilisé pour les essais des hydravions qu'elle fabrique.

[Dossier documentaire, Archives municipales de Sartrouville]

9 octobre 1933

Délibération du conseil municipal de Sartrouville donnant le nom de quai Pierre-Brunel « à la partie du chemin de halage située entre la limite de Cormeilles et la place de la Fête », « en souvenir des services rendus par Monsieur Pierre Brunel, aviateur, ayant précédemment dirigé cette firme [Chantiers Aéro-Maritimes de la Seine, CAMS] ».

[Registre de Délibérations du Conseil municipal de Sartrouville, Archives municipales de Sartrouville]

9 & 12 novembre 1937

Apport par l'État français à la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Nord de divers biens immobiliers à Méaulte (Somme) et Sartrouville (Seine-et-Oise), sous seing privé. Provenance, expropriation au profit de l'État du 26 janvier 1937.

« [...] Un terrain d'une contenance superficielle d'environ 38 567m², situé à Sartrouville (Seine-et-Oise), lieudit La Pâturage, sur la rive droite de la Seine en bordure du fleuve et au Nord-Est de Sartrouville cadastré section A, n°149, 1p, 2p, 2p et 150 [...] ».

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 mars 1938, volume 2124, n°9]

28 novembre 1953

Statuts de la Société Nouvelle d'Électronique et de la Radio-Industrie (SNERI), sous seing privé. Apport de la société « La Radio Industrie ».

[Cité dans l'acte de vente du 13 juin 1962,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 5 juillet 1962, volume 4901, n°7]

14 décembre 1953

Bail de l'usine de constructions aéronautiques de Sartrouville avec promesse de vente par la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Nord à la Société dite « La Radio Industrie », devant Mes Léon Dufour & Chauveau, notaires à Paris.

[Cité dans l'acte de vente du 13 juin 1962,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 5 juillet 1962, volume 4901, n°7]

6 avril 1954

Constitution de la « Société Immobilière Sartrou » par Armand Vorms, industriel, Louis Merlin, administrateur de société, et Henri-Georges-Marie-Eugène de France, ingénieur, ayant son siège 8 quai Pierre-Brunel.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

8 avril 1954

Vente de la propriété n°8 quai Pierre-Brunel (parcelles n°99 et 100) par Jacques-Paul-Louis Gueriot et Armandine Morel, sa femme, à la Société Immobilière Sartrou, devant Me Naret, notaire à Sartrouville.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,
Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

9 octobre 1954

Cession de ses parts dans la « Société Immobilière Sartrou » par Louis Merlin à la « SNERI, Société Nouvelle de l'Outillage RBV de la Radio Industrie ».

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,
Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

1955

Importante crue de la Seine, la plus dommageable depuis celle de 1910. Sartrouville est sérieusement sinistrée. L'usine RBV-RI (ex-CAMS, SNCAM, futur Thomson...) est mise en chômage technique, et la direction « décide d'élever une haie de palplanches pour essayer de limiter la montée des eaux dans le futur ».

[Françoise Denais & Gérard Blondeau, *La Gazette historique*, septembre-novembre 2007]

1956

La société RVB-RI, qui avait absorbé la CAMS, est intégrée dans la SNERI (Société Nouvelle d'Electronique et de Radio-Industrie), dont Thomson est actionnaire.

[Dossier documentaire, Archives municipales de Sartrouville]

Mars 1959

Election d'Auguste Chrétienne à la Mairie de Sartrouville. Il oeuvrera pour la construction d'une digue de protection contre les inondations sur l'ensemble de la commune de Sartrouville.

[Françoise Denais & Gérard Blondeau, *La Gazette historique*, septembre-novembre 2007]

[1961]

Travaux de construction d'une digue de protection, sur son terrain le long du quai Pierre-Brunel, par la SNERI.

16 janvier 1961

Cession de ses parts dans la « Société Immobilière Sartrou » par Henri-Georges-Marie-Eugène de France, et par Simone Vorms, épouse de M. de France, à la « CFTH, Compagnie Française Thomson Houston », sous seing privé.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,
Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

Mars 1961

Avant-projet du Service de la Navigation de la Seine (3e section) relatif à la « Lutte contre les inondations » à Sartrouville : le plan joint signale dans la propriété de la SNCAM l'existence d'un « rideau de palplanches » interrompu en son milieu –qui correspond à l'entrée principale de l'établissement– ; ce décrochement correspond vraisemblablement à l'utilisation de cette partie de la rive comme quai d'accostage et était sans doute à l'origine muni d'un système de batardeaux amovibles. Le mur existant aujourd'hui fit certainement l'objet d'une campagne de travaux ultérieure, liée à l'abandon de l'usage du transport fluvial pour l'usine.

[VNF/SNS/SIS/Bougival, Archives Ateliers SIVS, carton 23, dossier 109 ; *Planche S-7*]

29 juin 1961

L'« Etat de classement des voies communales », dressé en exécution de l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959, ne mentionne pas le quai Pierre-Brunel.

[Ville de Sartrouville, Service Urbanisme]

13 juin 1962

Vente de l'usine de Sartrouville (à l'exception de divers bâtiments édifiés par la suite) par la Société Anonyme dite « Nord Aviation, Société Nationale de Constructions Aéronautiques » à la Société Nouvelle d'Électronique et de la Radio-Industrie (SNERI), devant Mes Léon Dufour & Léon Delesalle, notaires à Paris.

Cadastre non rénové section A, n°1p, 2p, 149, 150, 151, 152, 176p, 177, 178p, 184, 185, 257p, 260p, 261p et 1691, pour une contenance de 5ha 92a 68ca

Origine :

N°149, 1p, 2p et 150 : apport de l'État français des 9 et 12 novembre 1937.

N°177 : vente Chardin, 2 octobre 1942

N°152 : vente Lachesne, 2 octobre 1942

N°184, 185, 257p, 260p, 261p et 1691 : vente Mallard, 2 octobre 1942

N°176 : vente Meyer, 2 octobre 1942

N°1p : vente commune de Sartrouville, 9 octobre 1942

N°1p et 2p : vente Briand, 22 octobre 1945

N°1p et 2p : vente Gougerot, 22 octobre 1945

N°151 : vente Guillon, 17 octobre 1952

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 5 juillet 1962, volume 4901, n°7]

23 novembre 1962

« Lutte contre les inondations – Ville de Sartrouville – Rive droite – Avant-projet ».

« Notice descriptive.

Le présent avant-projet a pour but de proposer, dans le cadre de la lutte contre les inondations, une possibilité de mettre hors crue la zone submersible de la commune de Sartrouville.

Situation actuelle

La commune de Sartrouville est située rive droite de la Seine et s'étend entre les PK 57.000 et 60.000 soit sur une longueur de 3km en bordure de Seine. Deux voies transversales la divisent, l'une SNCF, l'autre routière. Ces deux voies accèdent aux ponts sur la Seine par deux talus en remblais de 5 à 6m au-dessus du terrain naturel.

Le chemin de halage varie entre les cotes 24,80 et 23,15 et était recouvert lors d'une crue comme celle de 1955 d'une hauteur d'eau de 2m environ. Une coupe du terrain perpendiculaire à la Seine montre que le sol s'élève assez rapidement et que les inondations s'étendent sur une profondeur de 150m. Toute la zone inondable est une zone à caractère résidentiel ou industriel, représentant une surface de 48ha et comprenant 4 à 500 habitations.

Par suite des améliorations apportées à l'écoulement des eaux, la crue à prendre en considération est celle de 1955, qui a atteint sensiblement le même débit que celle de 1910. Le profil en long de cette crue de 1955 varie de la cote (25,30) au PK 50,000 à la cote (25,00) au PK 60.000. Nous envisagerons la protection à ces cotes majorées de 0,25m.

Des travaux sont actuellement en cours en amont de la cimenterie et nous avons arrêté le projet de défense au droit du rideau de palplanches que comportent les travaux en cours. Ce rideau, surmonté d'une petite murette, pourra compléter les travaux projetés.

Description des ouvrages projetés

[...]

1°) Défense directe contre les eaux de la Seine

Une digue de 2m de largeur en tête avec talus à trois de base pour deux de hauteur, protège la berge. Cette digue est constituée de tout-venant de carrière, recouvert d'une épaisseur de 0,50m de terre végétale pour permettre la végétation (gazon, arbustes). Elle prend appui à la cote 21,50 (soit 1,50m au-dessus de la retenue normale) sur un soubassement en enrochements.

Des escaliers, disposés de place en place sur le talus (côté route) permettent d'accéder au sommet de la digue ; un garde-corps en tubes métalliques assure la sécurité.

2°) Défense directe contre les venues des eaux par les égouts

Des chambres de vannes [...]

3°) Défense contre les infiltrations

[...]

Accès à la Seine

Certaines entreprises ont actuellement un accès à la Seine, soit avec mur de quai soit par slip de halage. Les études de détail pourront être réalisées avec l'accord des riverains. Dans la plupart des cas, l'interruption de la digue avec batardeau mobile donne toute satisfaction.

[...] »

[Archives du SIVS, Bougival Atelier, Carton 23, dossier 109]

22 mai 1962

Délibération du Conseil municipal de Sartrouville approuvant la création du Syndicat Intercommunal pour la protection contre les crues, pour l'assainissement de la rivière et l'aménagement des rives et îles de la Seine à l'aval de Paris.

[Registre de délibération du conseil municipal, Archives municipales de Sartrouville]

1963

Demande de permis de construire par la société Thomson CSF, filiale de Thomson-Brandt, relative à sa propriété sise 17, quai Pierre-Brunel à Sartrouville, d'une superficie de 50 995m², et se composant des parcelles section A n°1 & 2.

[Archives municipales de Sartrouville, 132W5]

30 janvier 1964

Arrêté du ministre de la Construction créant sur le territoire de Sartrouville une Zone à Urbaniser en Priorité et une Zone d'Aménagement Différé dont les limites ont été fixées sur les plans annexés.

[Cité dans l'échange du 8 novembre 1996,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 29 janvier 1998, volume 1998P, n°758]

4 juillet 1964

« Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine. Ponts et Chaussée. Service de la Navigation de la Seine (3e section). 1re tranche du programme de lutte contre les inondations Le Pecq-Sartrouville. Projet. Avant-métré. Profils en travers types des ouvrages ».

[Archives VNF, Service de la Navigation de la Seine, Bougival]

1965-1968

Travaux de construction de la digue de Sartrouville par la société Morillon-Corvol.

[Françoise Denais & Gérard Blondeau, *La Gazette historique*, septembre-novembre 2007]

31 octobre 1968

Apport de 70 parts dans la « Société Immobilière Sartrou » par la « CFTH, Compagnie Française Thomson Houston » à la « Compagnie Électrique Thomson » devenue « Thomson CSF ».

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

19 juin 1969

Absorption de la SNERI par la CFTH, les parts dans la « Société Immobilière Sartrou » deviennent propriété de CFTH/HB.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

*7 juillet 1969

Dépôt d'un acte sous seing privé du 13 mars 1969, traité d'apport fusion de la Société Nouvelle d'Électronique et de la Radio-Industrie (ex-Société Nouvelle de l'Outillage R.B.V. et Radio-Industrie par la Compagnie Française Thomson Houston-Hotchkiss Brandt, devant Me Robert Pascault, notaire à Paris.

« [...] Un ensemble immobilier à usage industriel sis sur la commune de Sartrouville, quai Pierre-Brunel, comprenant un terrain d'une superficie approximative de 59 764m², divers bâtiments à usage d'usine et bureaux [...].

Figurant au cadastre non rénové de la commune de Sartrouville section A n°1p, 2p, 149, 150, 151, ~~152~~, 176p, 177, 178p, 184, 185, 257p, 260p, 261p et 1691 pour une contenance de 5 hectares 71 ares 17 centiares [...] ».

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 22 mai 1970, volume HS 61, n°37]

1971

Délibération du Conseil municipal de Sartrouville approuvant le projet du Service de la Navigation de la Seine pour les travaux de renforcement de la digue, suite aux dommages causés par la crue de février 1970.

30 juin 1972

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Compagnie Française Thomson Houston Hotchkiss Brandt décidant le changement de dénomination en celle de Thomson Brandt.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

1976

Demande de permis de construire par la société Thomson CSF, filiale de Thomson-Brandt, relative à sa propriété sise 17, quai Pierre-Brunel à Sartrouville, d'une superficie de 59 764m², et se composant des parcelles section A n°1p, 2p, 149, 150, 151, 152, 176p, 177, 178p, 184, 185, 257p, 260p, 261p & 1191.

[Archives municipales de Sartrouville, 132W5]

14 mai 1979

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'opération « La Pâturage » prévoyant à Sartrouville la « construction d'un CES » et le « réaménagement du quartier ».

[Cité dans le PV de délibération du Conseil municipal de Sartrouville du 28 septembre 1984, Archives municipales de Sartrouville, 132W5]

17 février 1983

Lettre du maire de Sartrouville au directeur de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, demandant, dans le cadre de l'opération « La Pâturage », l'estimation de terrains dont l'échange est projeté entre la Ville de Sartrouville et la société Thomson CSF.

« [...] la parcelle de terrain sise quai Pierre-Brunel appartenant à la société Thomson CSF, d'une superficie de 10 299m² dont 575m² constituent l'assiette du quai lequel est grevé d'une servitude de passage [...] »

[Archives municipales de Sartrouville, 132W5; *Planche S-9*]

20 décembre 1983

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Thomson Brandt décidant le changement de dénomination en celle de Thomson S.A.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

28 septembre 1984

Délibération du Conseil municipal de Sartrouville approuvant, dans le cadre de l'opération « La Pâturage », un échange de terrains entre la Ville de Sartrouville et la société Thomson CSF.

«-l'acquisition à titre d'échange de 2 parcelles appartenant à la société Thomson CSF sises quai Pierre-Brunel d'une superficie totale de 10 299m² figurant au cadastre ancien à la section A sous les numéros 1p et 2p ;

- la cession à titre de contre-échange à la société Thomson CSF de parcelles sises sente de la Pâture et route de La Frette [...] »

[Archives municipales de Sartrouville, 132W5]

3 juin 1985

Cession de ses parts dans la Société Immobilière Sartrou par la société Thomson SA à la société Thomson CSF, sous seing privé.

[Cité dans la dissolution du 19 juin 1985,

Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

*19 juin 1985

Dissolution de la Société Immobilière Sartrou par la société Thomson CSF qui réunit entre ses mains la totalité des 100 parts composant le capital de la S.I. Sartrou, devant Me Henri Asso, notaire à Paris. Appropriation de tout l'actif social et notamment des biens immobiliers situés n°8 quai Pierre-Brunel :

« [...] Une maison [...], garage [...], jardins [...].

Le tout cadastré section AP n°99 « Quai Pierre-Brunel » pour 97a 24ca et n°100 même lieudit pour 5a 75ca.

[...] »

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 16 août 1985, volume 1985P, n°5073]

*3 juillet 1985

Échange entre la Ville de Sartrouville et la société Thomson CSF, devant Me François Praquin, notaire à Sartrouville. La société Thomson CSF cède les parcelles AP n°99 et n°100 (maison quai Pierre-Brunel acquise par la Société Immobilière Sartrou le 8 avril 1954). La Ville cède les parcelles, AP n°35, 36, 84, 85, 86, 88, 94, 96, 98, 102, 104, 106 et 108.

- N°98, 04a 04ca formant le sol de la Sente de la Pâture (ancien section A n°1720). Le déclassement de cette portion de la Sente de la Pâture a fait l'objet d'une enquête publique du 8 au 24 mai 1982 et d'une délibération du 18 juin 1982 (incorporé dans la voie publique depuis plus de 50 ans)

- Terrains rue de La Frette n°85, 86, 94, 96, 35, 36, 84 (expropriés sur Joubier, Dequaire, Buisson, Szudrak, Hekdrian, Corgnet, Lemoine, Porcher etc.).

- Terrain sente de la Pâture n°104, 106, 108, 88, 102 (expropriés sur divers).

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 9 février 1990, volume 1990P, n°2013]

*16 février 1994

Apport d'un ensemble immobilier à Sartrouville, 17 quai Brunel, par la société « Thomson CSF » au profit de la société « 84Centelec », sous seing privé.

« [...] Un terrain cadastré section AP n°35, 36, 84, 85, 86, 88, 94, 96, 98, 102, 104, 106 et 108 pour une contenance totale de 12 395m2 environ.

Et les aménagements, agencements et rénovation [...] ».

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 octobre 1994, volume 94P, n°7240]

*16 février 1994

Apport d'un ensemble immobilier à Sartrouville, 17 quai Brunel, par la société « Thomson SA » au profit de la société « 84Centelec », sous seing privé.

« [...] Un terrain cadastré section AP n°10 et 101 pour une contenance totale de 58 311m2.

Et les bâtiments à usage de bureaux et locaux sociaux [...] ».

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 octobre 1994, volume 94P, n°7240]

*28 février 1994

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « 84Centelec » décidant de modifier la dénomination de la société pour adopter celle de Société Anonyme Immobilière Sartrou » (SAI Sartrou).

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 octobre 1994, volume 94P, n°7240]

18 avril 1994

Mention de la Ville de Sartrouville qui déclare renoncer à l'exercice de son droit de préemption apposée sur les déclarations d'intention d'aliéner l'immeuble apporté par la société Thomson SA et l'immeuble apporté par la société Thomson CSF.

[Cité dans l'acte du 20 juillet 1994, Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 octobre 1994, volume 94P, n°7240]

20 juillet 1994

Désignation des biens.

Biens apportés par la société Thomson SA (13 mars 1969).

« [...] AP n°10 : n°145 rue de La Frette.

AP n°101 : n°17 quai Pierre-Brunel

Biens apportés par la société Thomson CSF (3 juillet 1985).

« AP n°35 : sente de la Pâture

AP n°36 : sente de la Pâture

AP n°84 : rue de La Frette

AP n°85 : rue de La Frette n°57

AP n°86 : d°

AP n°88 : rue de La Frette

AP n°94 : d°

AP n°96 : sente de la Pâture

AP n°98 : d°

AP n°102 : rue de La Frette

AP n°104 : d°

AP n°106 : d°

AP n°108 : d°

[...]”.

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 octobre 1994, volume 94P, n°7240]

*7 avril 1994

Dépôt de pièces, devant Me Éric de La Haye Saint-Hilaire, notaire à Paris.

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 14 octobre 1994, volume 94P, n°7240]

[1er janvier 1996]

« Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial », entre les Voies Navigables de France et l'Amicale sportive de l'électronique des usines Thomson.

« [...]

Article 1 : Objet de la convention

Localisation de l'occupation

VNF met temporairement à la disposition du cocontractant, aux fins et conditions décrites ci-après, une partie du domaine public fluvial qui lui est confié :

Commune : Sartrouville

Voie d'eau : Seine (SN Seine) PK 59,510 Rive droite

L'emplacement occupé est figuré sur le plan annexé à la présente convention. Le périmètre en sera déterminé et arrêté sur les lieux [...]

Objet de l'occupation

Le cocontractant occupera la parcelle désignée ci-dessus aux fins suivantes : berges de Seine en jardin.

[...]

Conditions d'occupation

[...]

La présente convention ne vaut autorisation de circulation sur les chemins de halage.

[...]

Article 2 : Durée

La présente convention est valable à compter du 01/01/1996 pour une durée de 5 ans.

[...] »

[Documentation Service Navigation de la Seine, Arrondissement des Boucles de la Seine, Suddivision de Suresnes ; *Planche 9bis*]

15 avril 1996

Protocole d'accord entre [la société Mecasat ?] et la Ville de Sartrouville aux termes duquel les deux parties s'engagent à procéder à un échange de terrain, la ville de Sartrouville recevant le terrain objet de l'apport et la société recevant le terrain situé ZAC des Perriers.

[Cité dans le traité du 19 juillet 1996,
Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 4 avril 1997, volume 97P, n°3216]

19 juillet 1996

Traité d'apport par la société SAI Sartrou à la société Mecasat (constituée le 15 avril 1996 par Thomson-CSF Airsys et Balloffet Industries) d'une parcelle de terrain de 9 030m² (désignée « lot A » dans le plan de division) à détacher d'un terrain de 70 246m² cadastré n°10, 35, 36, 84, 85, 86, 88, 94, 96, 98, 101, 102, 106, 108 situé quai Pierre-Brunel à Sartrouville.

« [...] Une parcelle de forme trapézoïdale prolongée, à son Sud-Ouest, par une bande (partie du chemin de halage tenant au Nord au Domaine public : parcelle n°142 et au Nord à la Ville de Sartrouville : parcelle AP 100) d'une contenance totale de 9 031m² d'après cadastre et de 9 030m² d'après mesurage cadastral section AP, savoir :

N°127, lieudit « 8 quai Pierre-Brunel », pour une contenance de 66a et 37ca.

N°134, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 55ca.

N°135, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 22a et 24ca.

N°142, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 1a et 15ca.

Tel que le tout forme le lot « A » du plan de division établi par M. C. Goudard [...].

[Origine :

- n°10 et 101 : apport 16 février 1994

- n°35, 36, 84, 85, 86, 88, 94, 96, 98, 102, 104, 106 et 108 : apport 16 février 1994]

Servitudes

I. Servitudes existantes :

[...] La parcelle cadastrée Section AP n°127 [...] est grevée (avec d'autres restant lui appartenir cadastrées Section AP n°128, 129, 143 et 144) d'une servitude de passage de canalisations, aux termes d'une convention en date du 13 mars 1979 [...] intervenue entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Montesson et Mesnil-le-Roi, et la Société Thomson Brandt [...], ancien propriétaire médiat [...].

II. Servitude nouvelle :

[...] le lot « A », objet de l'apport, est grevé de servitude de passage et de halage au profit des lots « B » et « D » issus de la division [...] ».

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 4 avril 1997, volume 97P, n°3216]

13 août 1996

Division de propriété et rectification d'erreurs cadastrales par Goudard, géomètre-expert. Il a été constaté que certaines parcelles indiquées au cadastre, comme appartenant au Domaine public, appartenait en fait à la SAI Sartrou (AP n°142, 143 et 144) et qu'inversement, que partie de la parcelle cadastré AP n°101 indiquée comme appartenant à la SAI Sartrou appartenait au Domaine public (parcelles cadastrée section AP n°130 et 131).

1° Lot « A » constitué des parcelles cadastrées Section AP, savoir :

N°127, lieudit de 66a et 37ca.

N°134, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 55ca.

N°135, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 22a et 24ca.

N°142, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 1a et 15ca.

a) Provenance : n°127 de la parcelle anciennement cadastrée section AP n°101, 5ha 69a 16ca divisée en cinq nouvelles parcelles :

- N°127, objet de l'apport

- N°128, restant appartenir à la SAI Sartrou

- N°129, restant appartenir à la SAI Sartrou

- N°130, appartenant au Domaine public

- N°131, appartenant au Domaine public

b) Provenance : n°134 de la parcelle anciennement cadastrée section AP n°98, 04a 04ca divisé en trois nouvelles parcelles :

- N°132, restant appartenir à la SAI Sartrou

- N°133, restant appartenir à la SAI Sartrou

- N°134, objet de l'apport

c) Provenance : n°135 de la parcelle anciennement cadastrée section AP n°96, 66a 98ca divisé en trois nouvelles parcelles :

- N°135, objet de l'apport

- N°136, restant appartenir à la SAI Sartrou
- N°137, restant appartenir à la SAI Sartrou
d) Provenance : n°142 anciennement attribuée à tort au Domaine public et provenant de la division de la parcelle cadastrée section AP n°101 reconstituée et divisée, objet de l'apport

2° Lot « B » constitué des parcelles cadastrées AP savoir

N°35, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 01a 06ca.

N°128, lieudit « 8 quai Pierre-Brunel », pour une contenance de 1ha 82a 52ca.

N°133, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 01a.

N°136, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 22a 74ca.

N°139, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 01a 14ca.

N°141, lieudit « Rue de La Frette », pour une contenance de 01a 54ca.

N°143, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 01a 10ca.

Provenance :

- N°35, sans changement

- N°128 de la parcelle anciennement cadastrée AP n°101

- N°133 de la parcelle anciennement cadastrée AP n°98

- N°136 de la parcelle anciennement cadastrée AP n°96

- N°139 de la parcelle anciennement cadastrée AP n°36 divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées savoir : n°138, sente de la Pâture 1a 13ca, et n°139, sente de la Pâture 1a 14ca.

- N°141 de la parcelle anciennement cadastrée AP n°84 divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées savoir n°140, rue de La Frette 69ca, et n°141, rue de La Frette 1a 54ca.

- N°143, anciennement attribuée à tort au Domaine public et provenance de la division de la parcelle cadastrée n°101 reconstituée et divisée.

3° Lot « C » constitué des parcelles cadastrées section AP, savoir :

N°85, lieudit « Rue de La Frette n°57 », pour une contenance de 31ca.

N°86, lieudit « Rue de La Frette n°57 », pour une contenance de 65ca.

N°94, lieudit « Rue de La Frette n°57 », pour une contenance de 15a 76ca.

N°137, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 21a 90ca.

N°138, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 1a 13ca.

N°140, lieudit « Rue de La Frette », pour une contenance de 69ca.

Provenance :

- N°85, préexistante, sans changement.

- N°86, préexistante, sans changement.

- N°94, préexistante, sans changement.

- N°137, de la parcelle anciennement cadastrée n°96.

- N°138, de la parcelle anciennement cadastrée n°36.

- N°140, de la parcelle anciennement cadastrée n°84.

4° Lot « D » constitué des parcelles section AP, savoir :

N°10, lieudit « 145 rue de La Frette », pour une contenance de 13a 95ca

N°88, lieudit « Rue de La Frette », pour une contenance de 1a 63ca

N°102, lieudit « Rue de La Frette », pour une contenance de 5a 63ca

N°104, lieudit « Rue de La Frette », pour une contenance de 1a 94ca

N°106, lieudit « Rue de La Frette », pour une contenance de 27ca

N°108, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 21a 28ca

N°129, lieudit « 8, quai Pierre-Brunel », pour une contenance de 3ha 0a 62ca

N°132, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 2a 49ca

N°144, lieudit « Sente de la Pâture », pour une contenance de 2a 45ca

Provenance :

- N°10, préexistante, sans changement.

- N°88, préexistante, sans changement.

- N°102, préexistante, sans changement.

- N°104, préexistante, sans changement.

- N°106, préexistante, sans changement.

- N°108, préexistante, sans changement.

- N°129, de la parcelle anciennement cadastrée n°101.

- N°132, de la parcelle anciennement cadastrée n°98.

- N°144, anciennement attribuée à tort au Domaine public et provenance de la division de la parcelle cadastrée n°101 reconstituée et divisée.

Création de servitudes

a) Partie de la parcelle cadastrée Section AP n°127 lieudit « 8 quai Pierre-Brunel » [...] formant partie du lot « A » (fonds servants) est grevée desdites servitudes aux profits

respectifs des parcelles cadastrées Section AP n°128 formant partie du lot « B » et AP n°129 formant partie du lot « D » (fonds dominants).

b) Partie de la parcelle cadastrée Section AP n°128 lieudit « 8 quai Pierre-Brunel » [...] formant partie du lot « B » est grevée des dites servitudes aux profits respectifs des parcelles cadastrées Section AP n°129 formant partie du lot « D » et bénéficie de celle grevant la parcelle cadastrée Section AP n°127.

c) Partie de la parcelle cadastrée Section AP n°129 lieudit « 8 quai Pierre-Brunel » [...] fonds dominant, bénéficie des servitudes grevant les parcelles cadastrées Section AP n°127, partie du lot « A » et section AP n°128 partie du lot « B » fonds servants.
[...]

Définition de la servitude

En ce qui concerne la servitude de passage et de halage, les parties déclarent vouloir s'en référer aux conditions et us ordinaires et de droit en pareille matière.
[...]

[Cité dans Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 4 avril 1997, volume 97P, n°3216]

8 novembre 1996

Division de propriété, rectification d'erreurs cadastrales par la SAI Sartrou et la Ville de Sartrouville, devant Me Bernard Bisson, notaire à Paris.

La SAI Sartrou est propriétaire de n°10, 35, 36, 84, 85, 86, 88, 94, 96, 98, 101, 102, 104, 106, 108.

[Acte du 13 août 1996]

Ceci exposé, il est passé à l'acte rectificatif ;

Compte tenu des erreurs indiquées ci-dessus [les parties] reconnaissent :

1° Que les parcelles cadastrées Section AP n°130 et Section AP n°131 [...] sont la propriété de la commune de Sartrouville [...].

2° Que les parcelles cadastrées Section AP n°142, 143 et 144 [...] sont la propriété de la SAI Sartrou [...].

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 4 avril 1997, volume 97P, n°3215]

8 novembre 1996

Dépôt de pièces avec reconnaissance d'écritures et de signatures du traité d'apport entre la Société Anonyme Immobilière Sartrou et la société Mecasat, sous seing privé.

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 4 avril 1997, volume 97P, n°3216]

8 novembre 1996

Échange entre la commune de Sartrouville et la société Mecasat, devant Me François Praquin, notaire à Sartrouville.

« [...] La commune de Sartrouville est propriétaire de :

Désignation

Un immeuble non bâti situé à 78500 Sartrouville (Yvelines) ZAC des Perriers, lieudits « Les Perriers Est », « Rue de Sannois », « Chemin de Sannois », « Les Perriers », « Rue des Bois Richefort », « Rue Calmette et Guerin » et « Rue du Tonkin », d'une contenance de 19 746m² d'après cadastre et de 20 030m² d'après mesurage, figurant sous les références suivantes :

Section AC n°58 [...]

N°57 [...].

N°55 [...].

N°56 [...].

N°55 [...].

N°54 [...].

N°53 [...].

N°52 [...].

N°42 [...].

N°50 [...].

N°49 [...].

N°47 [...].

N°48 [...].

N°51 [...].

N°282 [...].

N°43 [...].

N°104 [...].

N°112 [...].

N°108 [...].
N°103 [...].
N°107 [...].
N°111 [...].
N°102 [...].
N°110 [...].
N°45 [...].
N°106 [...].
N°46 [...].
N°280 [...].
N°41 [...].
N°278 [...].
N°277 [...].
N°272 [...].
N°269 [...].
N°265 [...].
N°264 [...].
N°275 [...].
N°44 [...].
N°287 [...].
N°288 [...].
N°284 [...].

La société dénommée Mecasat est propriétaire de :

Désignation

Un immeuble non bâti situé à 78500 Sartrouville (Yvelines lieudits « 8 quai Pierre-Brunel » « Sente de la Pâture » d'une contenance de 90 ares 31 centiares d'après cadastre et 90 ares 30 centiares d'après mesurage figurant au cadastre sous les références suivantes :

AP n°127, lieudit « 8 quai Pierre-Brunel », pour une contenance de 66a et 37ca.

AP n°134, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 55ca.

AP n°135, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 22a et 24ca.

AP n°142, lieudit « Sente de la Pâture » pour une contenance de 1a et 15ca.

Origine : apport par la SAI Sartrou 19 juillet 1996.

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 29 janvier 1998, volume 1998P, n°758]

27 février 1997

Procès-verbal de la Direction générale des Impôts, cadastre et publicité foncière, portant changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles.

AP 101, 8 quai Pierre-Brunel 5ha 69a 16ca :

- AP 127, 8 quai Pierre-Brunel 0ha 66a 37ca.

- AP 128, 8 quai Pierre-Brunel 1ha 82a 52ca.

- AP 129, 8 quai Pierre-Brunel 3ha 09a 62ca.

- AP 130, 8 quai Pierre-Brunel 0ha 09a 90ca.

- AP 131, 8 quai Pierre-Brunel 0ha 0a 75ca.

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 10 février 1997, volume 97P, n°1353]

1er avril 1997

Acte rectificatif complémentaire à l'acte de division de propriété, rectification d'erreurs cadastrales du 8 novembre 1996, devant Me Bernard Bisson, notaire à Paris.

« [...] 1° Que c'est à tort et par erreur purement matérielle si les pièces figurant pages 14 à 30 des copies authentiques et hypothécaire ont été annexées auxdites pièces, alors que lesdites pages sont annexées à un acte de l'Office Notarial, en date du même jour, concernant la société Mecasat.

2° Que c'est à tort et par erreur s'il a été omis de préciser que les parcelles issues du Domaine public appartiennent à la commune de Sartrouville depuis des temps immémoriaux et notamment antérieurement au 1er janvier 1956.

[...] ».

[Conservation des Hypothèques de Versailles 2, transcription du 4 avril 1997, volume 97P, n°3215]

6 septembre 1997-6 août 1998

« Constat d'occupation du domaine public fluvial », suite à la résiliation de la convention par la société Thomson.

« [...] »

J'ai constaté au PK 59,510 l'existence de diverses installations appartenant à l'Amicale sportive de l'électronique de Sartrouville (section voile), sur le domaine public fluvial.

Ces installations comportent : 1/ appontement cimenté (407m²) ; 2/ rampe (177m²) ; 3/ talus cimenté (177m², protection de berge d'utilité publique) ; 4/ berge en jardin en haut du talus (204m²).

Actuellement le site est ouvert au public et ne présente aucune trace d'activité sportive. Ce jour, des pêcheurs étaient les seules personnes présentes sur les lieux.

[...] »

[Documentation Service Navigation de la Seine, Arrondissement des Boucles de la Seine, Subdivision de Suresnes]

2001

La Ville de Sartrouville lance un appel à recherche de photographies des rives de la Seine antérieures à la construction de la digue afin de « constituer un dossier destiné à prouver à l'Etat que la digue a bien été construite sur son domaine fluvial (bande de quelques mètres de large, de part et d'autre des fleuves, comparable au domaine maritime le long des côtes) et qu'il doit donc, si ce n'est en prendre l'entretien à sa charge, du moins y participer financièrement de manière significative ».

[Michel Pape, adjoint au maire chargé de l'Urbanisme, *Sartrouville, le journal*, octobre 2002]

Décembre 2003

Le SIVS et la Ville de Sartrouville étudient, suite aux crues de 2001, un projet de réfection de la digue de Sartrouville, sur l'ensemble de son linéaire.

[*Sartrouville, le journal*, décembre 2003]

2 mars 2006

Délibération du Conseil municipal de Sartrouville adoptant le projet de PLU.

« [Zonage]

[...] »

Chapitre 19 – Règlement de la zone N et N*

Article N 1 : Occupations et utilisations du sol interdites

Toutes les constructions sont interdites en N.

Article N 2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Sont autorisées sous conditions : en secteur N* de taille et de capacité d'accueil limitées

- Les constructions à usage d'équipements collectifs ;

- Les logements destinés au gardiennage et au fonctionnement des installations.

[...] »

[Documentation Ville de Sartrouville, Service Urbanisme]

Juillet-août 2006

Début des travaux programmés par le SIVS et la Ville de Sartrouville en vue de la réfection de la digue de Sartrouville par la pose d'un « rideau de palplanches » « en acier » devant assurer l'étanchéité de l'ouvrage.

[*Sartrouville, le magazine*, juillet-août 2006]

30 juin 2007

Arrêté de la préfecture des Yvelines approuvant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines, concernant parmi cinquante-sept communes, celles de Sartrouville.

1er octobre 2007

Arrêté interpréfectoral prononçant la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine. En conséquence sont restituées aux communes membres les compétences que celles-ci avaient initialement déléguées au syndicat.

1er octobre 2007

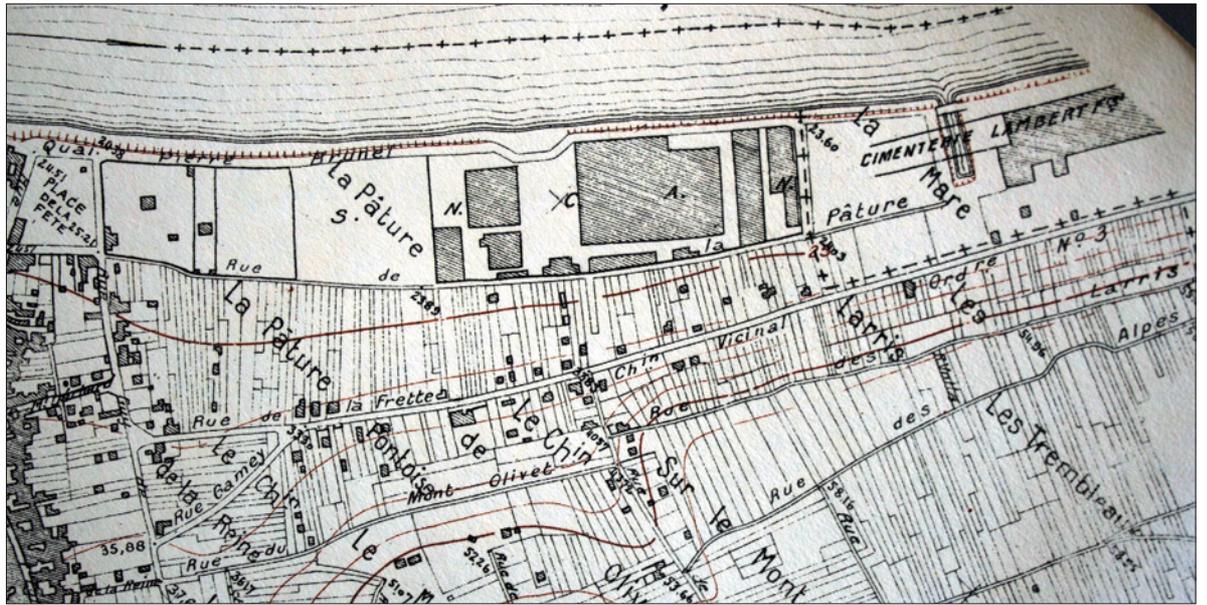
Constitution du Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) par le Département des Yvelines et quarante-six communes riveraines de la Seine et de l'Oise, parmi lesquelles Le Pecq et Sartrouville. Ses missions consistent dans l'aménagement, l'entretien des berges et la mise en valeur des berges.



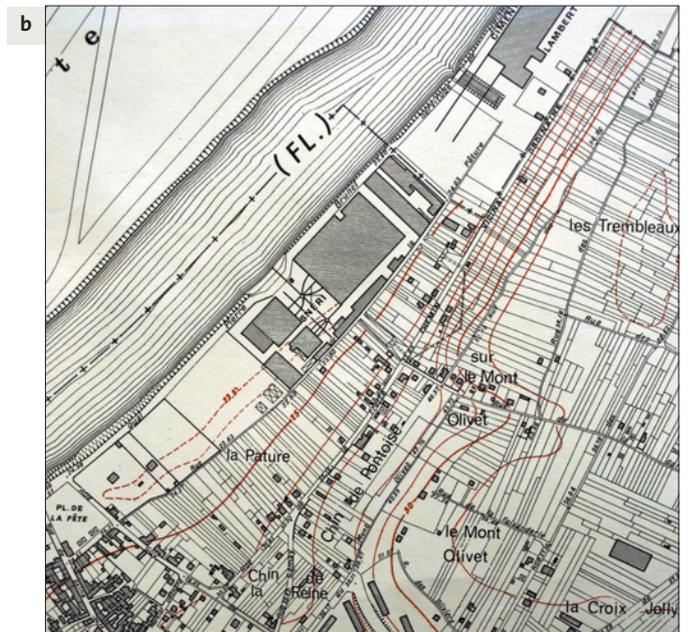
RECUEIL DE L'ICONOGRAPHIE



Plans généraux



a



b

PLANCHE S-2

a - « Ville de Sartrouville », plan général, André Louis, géomètre-expert, 1945.

b - « Sartrouville. Plan topographique régulier », 1965.

Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise, 228W63 & 228W64 [clichés RÉA].

> Détails de la zone occupée par les anciennes usines Thomson, lieudit « La Pâturage », à la limite aval de la commune, avant et après la construction de la digue vers 1959.

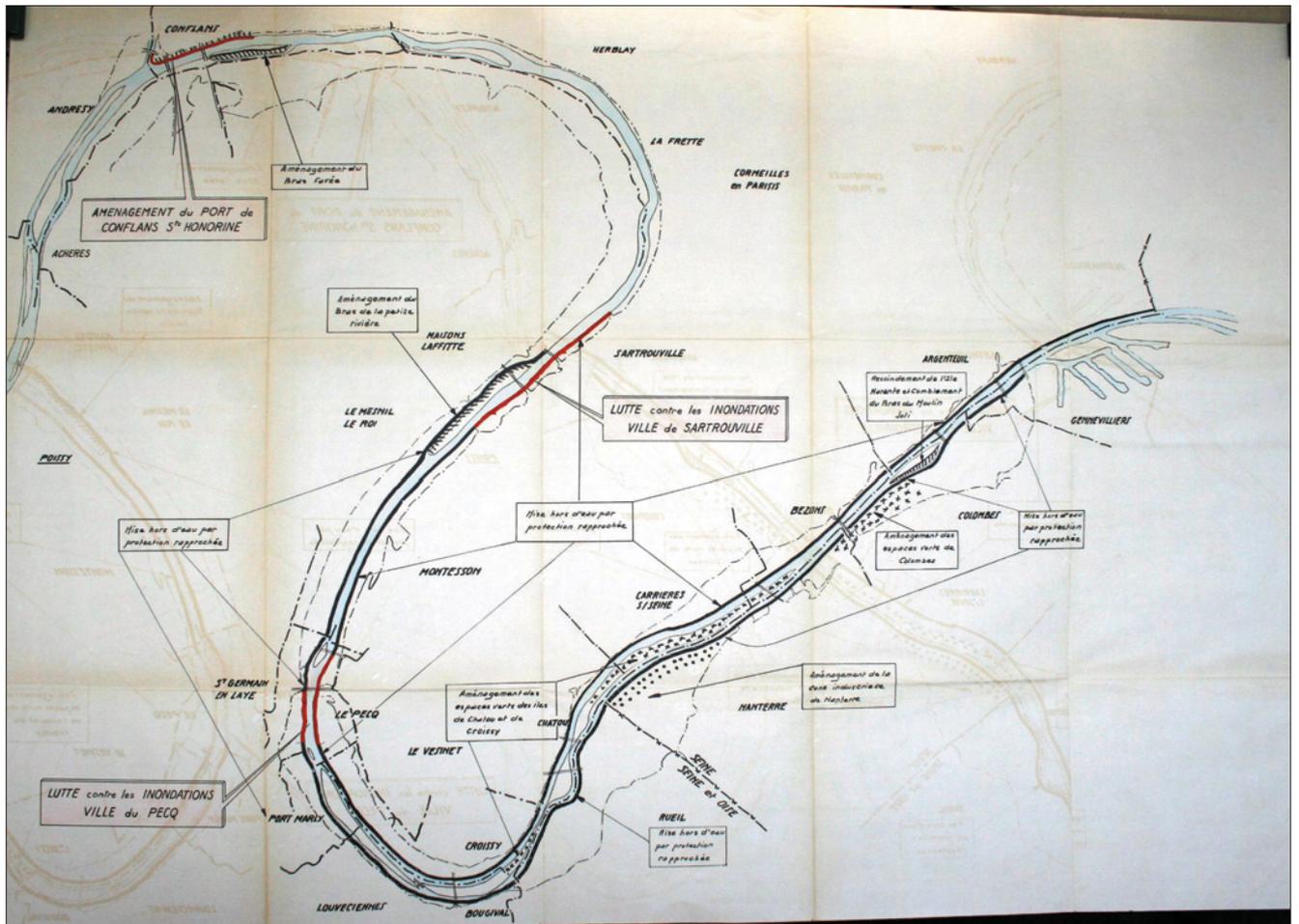


PLANCHE S-3

« Ponts et Chaussées. Service de la Navigation de la Seine (3e section).
 3e Arrondissement Etudes. Syndicat intercommunal de la Vallée de la Seine.
 1re tranche du programme de lutte contre les inondations Le Pecq-
 Sartrouville. Avant-projet. Plan de situation »,
 A. Long-Depaquit, ingénieur en chef, et M. Moineau, ingénieur,
 s.d. [octobre 1963].
 VNF/SNS/SIS/Bougival, Archives Ateliers SIVS, carton 23,
 dossier 110 [cliché RÉA].

> Localisation du programme du SIVS : en rouge, les travaux prévus au Pecq et à Sartrouville.



PLANCHE S-4

« La Seine à l'aval de Paris », détail de la partie aval de Sartrouville.
*DIREN Ile-de-France, Atlas des zones inondées par les plus hautes eaux
connues en région Ile-de-France, 2001.*

> *Indication des zones recouvertes par les crues historiques.*

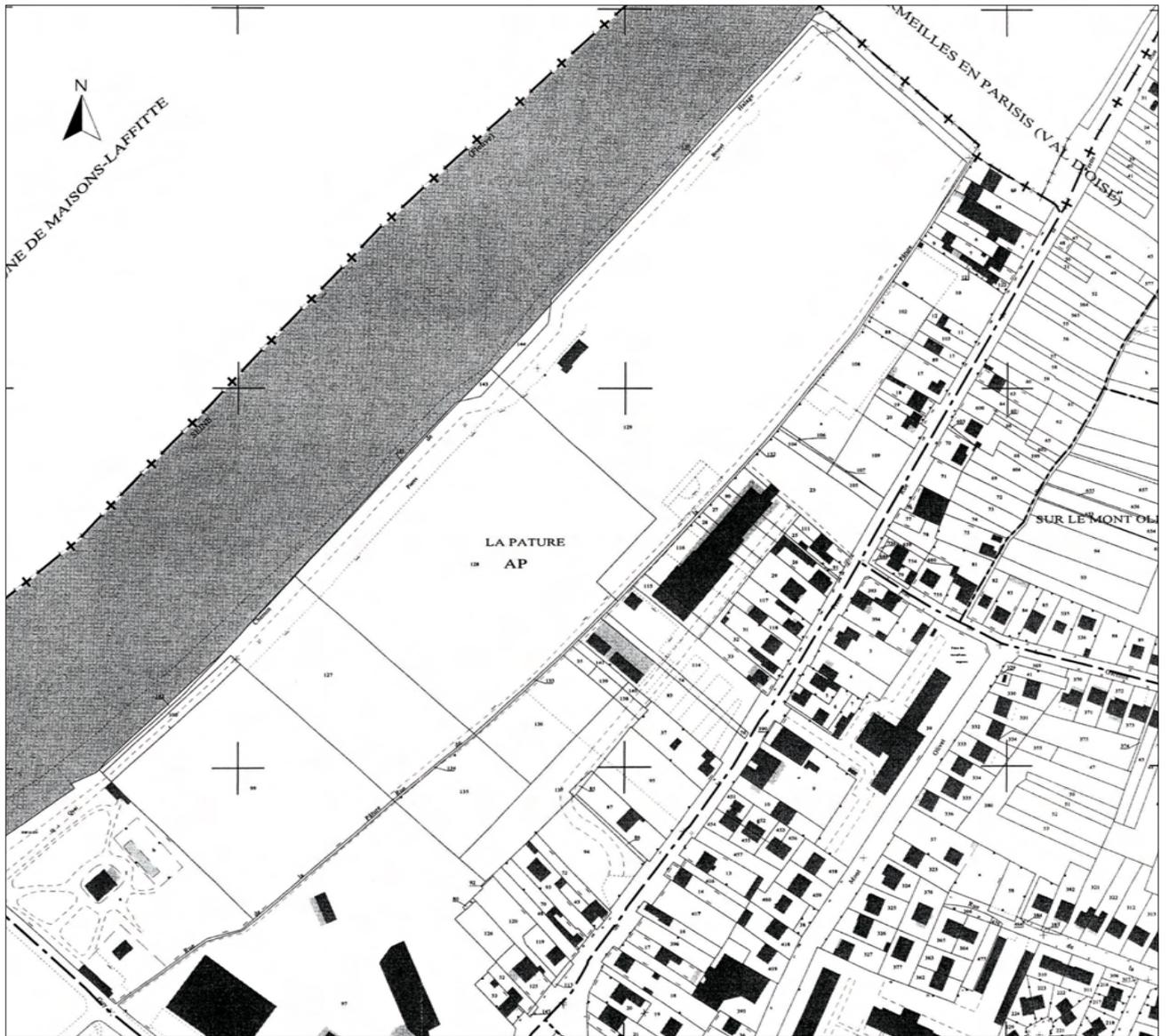


PLANCHE S-5

Extrait du plan cadastral actuel [édition du 5 décembre 2007].
Direction générale des Impôts des Yvelines,
Centre des Impôts Fonciers de Versailles 2.



La digue des anciennes usines Thomson

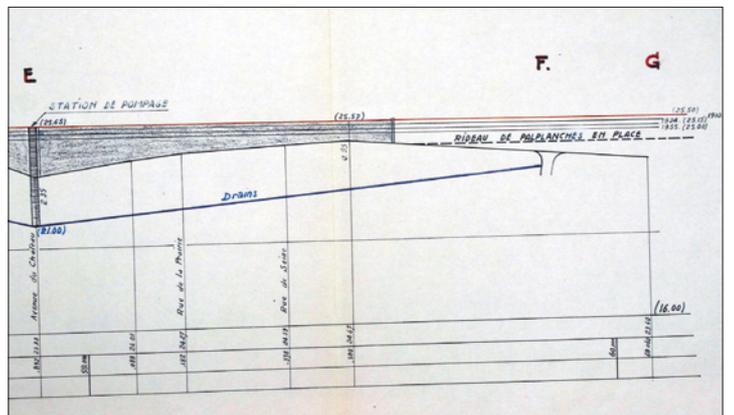
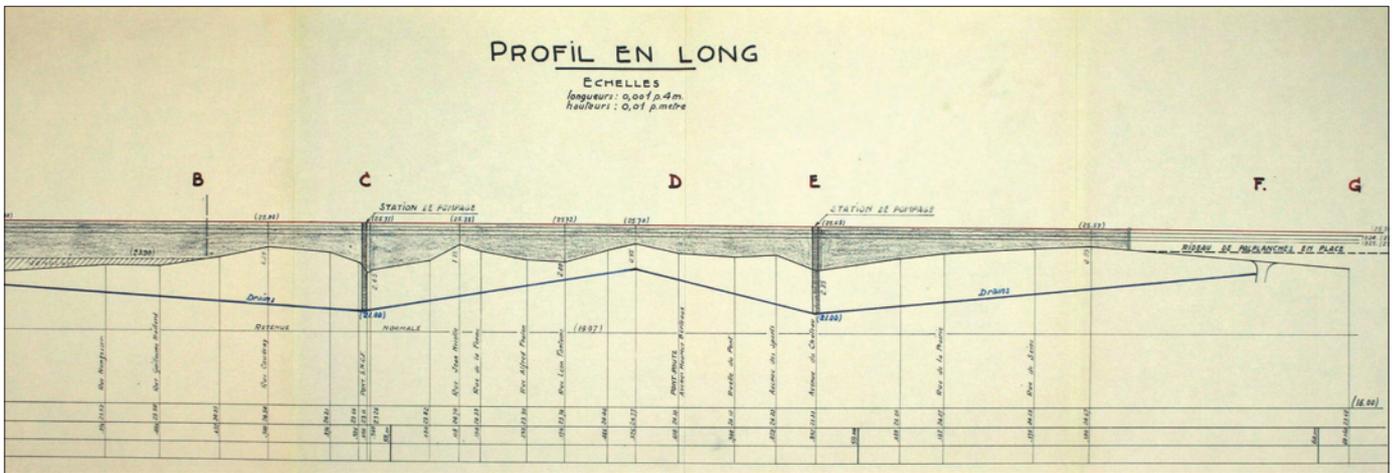
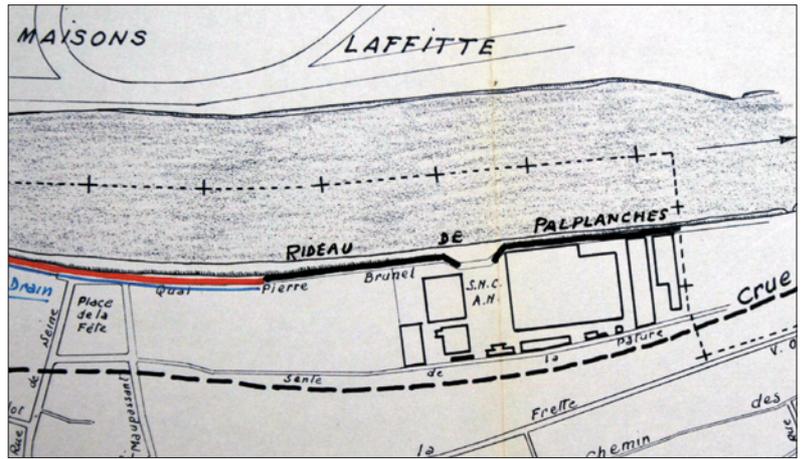
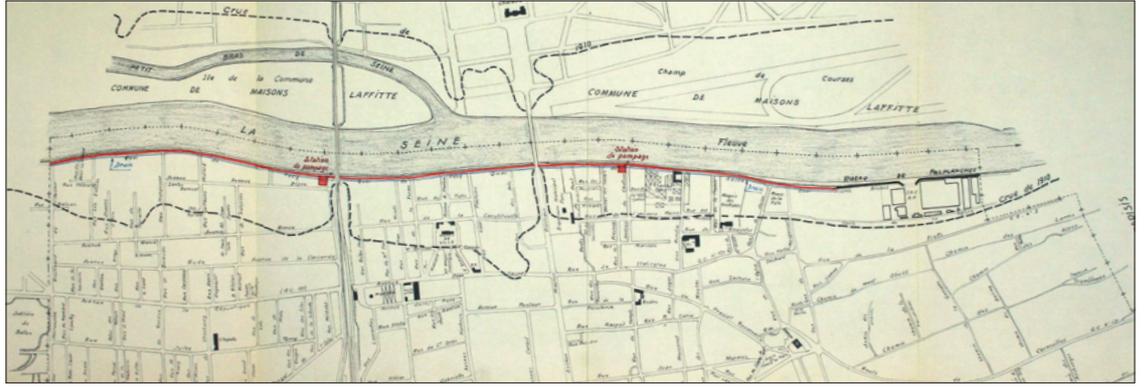
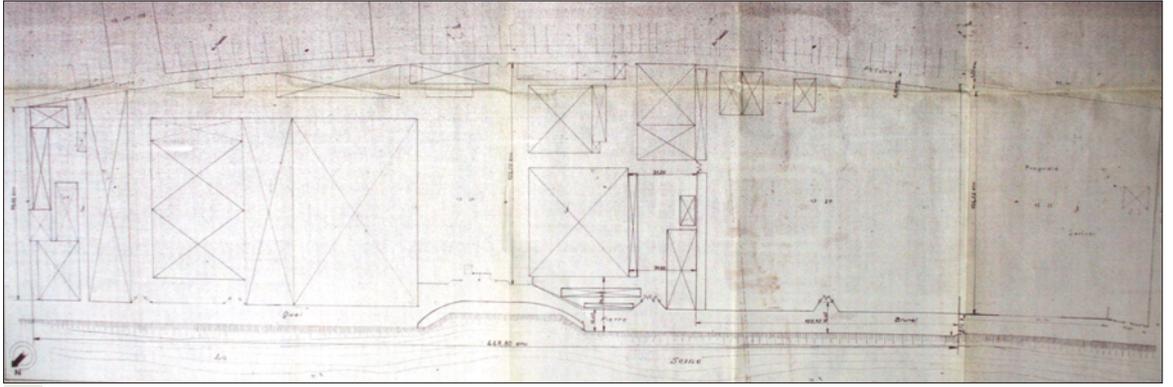


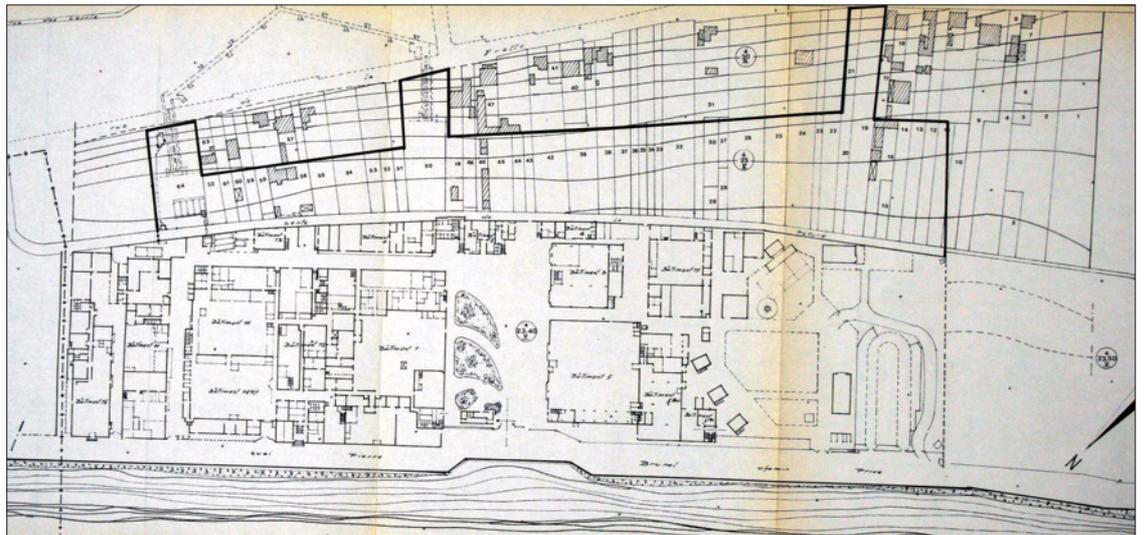
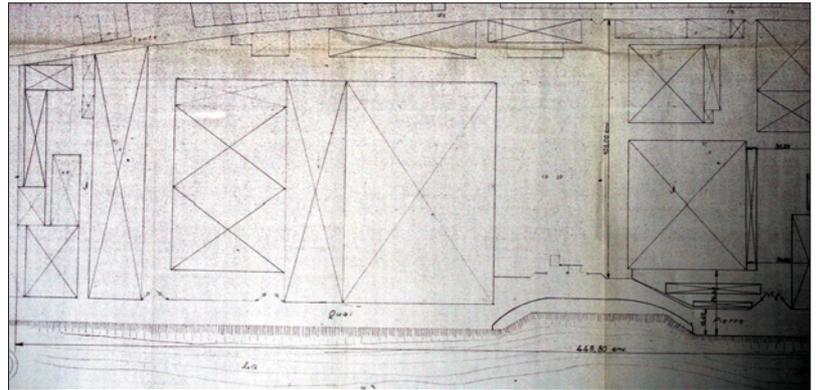
PLANCHE S-7

« Ville de Sartrouville. Lutte contre les inondations.
 Implantation des ouvrages »
 et « Navigation de la Seine. Lutte contre les inondations.
 Ville de Sartrouville. Avant-projet. Profil en long ».
 s.d. [1961].
 VNF/SNS/SIS/Bougival, Archives Ateliers SIVS, carton 23,
 dossier 109 [clichés RÉA].

> On distingue à l'extrémité aval de la commune,
 le long du terrain des anciennes usines Thomson,
 un ouvrage désigné par les termes : « Rideau de palplanches »
 et « Rideau de palplanches en place ».



a



b

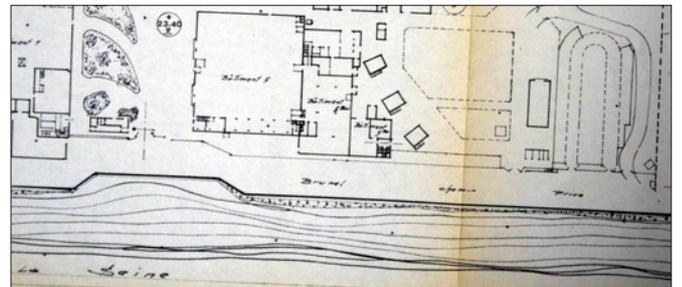


PLANCHE S-8

a - « SNERI Usine de Sartrouville. Plan de masse avant travaux »,
17 juin 1963.

b - « Thomson-CSF. Centre électronique de Sartrouville.
Plan de masse II »,
6 juillet 1976.

Archives municipales de Sartrouville, 132W5 [clichés RÉA].

> En 1963 et en 1976, les plans généraux joints
à des demandes de permis de construire montrent
l'alignement du mur de la digue ; en 1976, le quai
Pierre Brunel est désigné comme « chemin privé ».

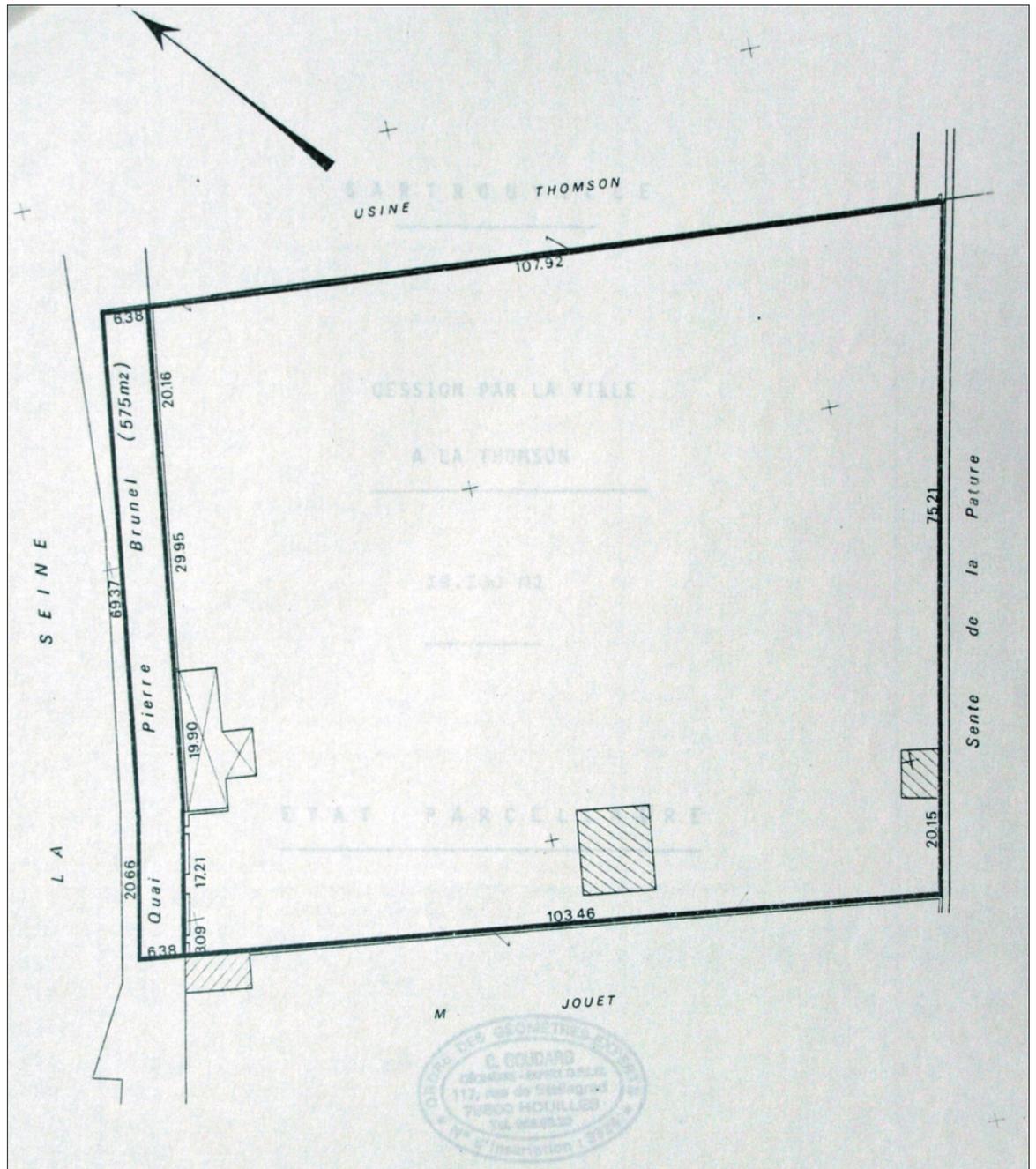


PLANCHE S-9

« Sartrouville. Section AP. Cession par la Sté Thomson à la Ville »,
C. Goudard, géomètre-expert »,
février 1982.

Archives municipales de Sartrouville, 132W5 [cliché RÉA].

> L'échange de terrains entre la Ville et la société Thomson fait entrer dans le patrimoine municipal une portion de la voie privée nommée « Quai Pierre-Brunel ».



Reportage photographique



PLANCHE S-10

Vue générale de Sartrouville, vue aérienne,
2008

[clichés Google Earth].

> Détail de l'extrémité aval des berges,
le long du quai Pierre-Brunel.

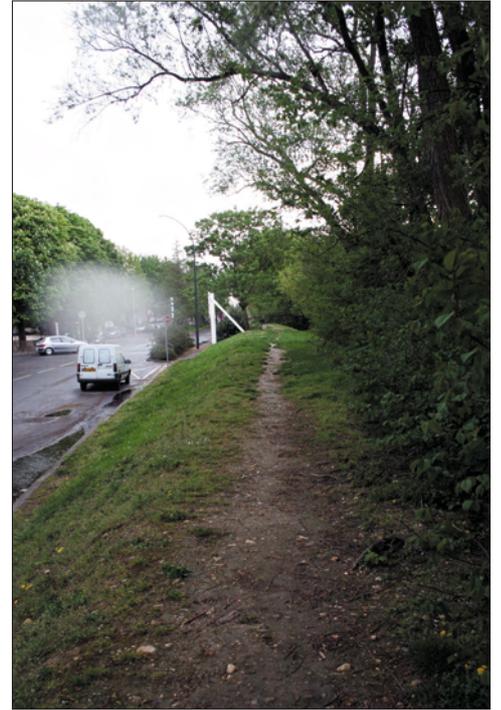


PLANCHE S-11

Quai de Seine, vues amont-aval et aval-amont,
mai 2008
[clichés RÉA].

> *Le glacis gazonné formant digue le long du quai de Seine.*

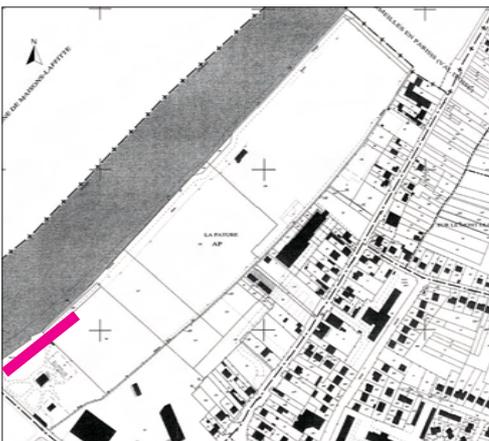


PLANCHE S-12

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval et aval-amont,
mai 2008
[clichés RÉA].

> *Limite amont du glacis gazonné formant digue
et berge aménagée pour les activités
de l'ancien club nautique des usines Thomson.*

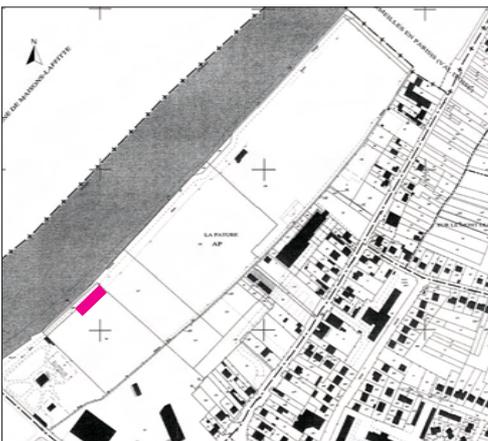


PLANCHE S-13

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval,
mai 2008
[clichés RÉA].

> Entrée de la propriété des anciennes usines Thomson.
Le mur maçonné formant digue se prolonge
à l'extérieur de l'enceinte de la propriété.

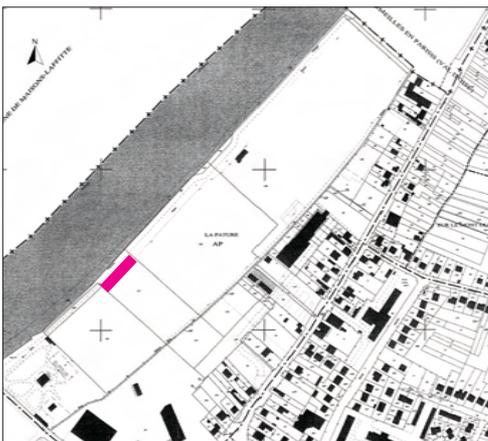


PLANCHE S-14

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval et aval-amont,
mai 2008
[clichés RÉA].

> *Entrée de la propriété des anciennes usines Thomson.
Aménagements dans le mur maçonné formant digue
et sur les berges.*

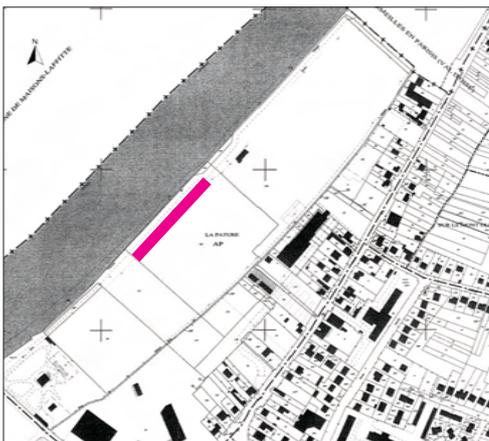


PLANCHE S-15

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval,
mai 2008
[clichés RÉA].

> Le mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété
des anciennes usines Thomson (partie amont).

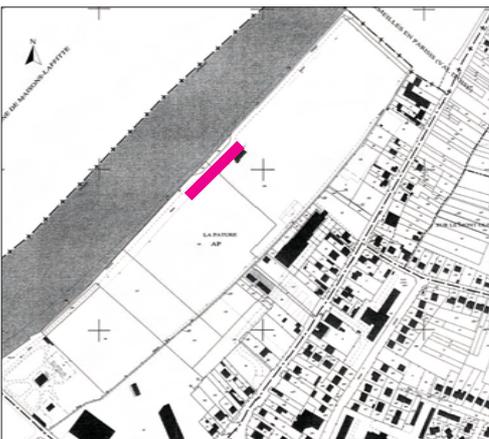


PLANCHE S-16

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval,
mai 2008
[clichés RÉA].

> Le mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété
des anciennes usines Thomson (partie centrale, au niveau
de l'ancienne entrée principale de l'établissement).

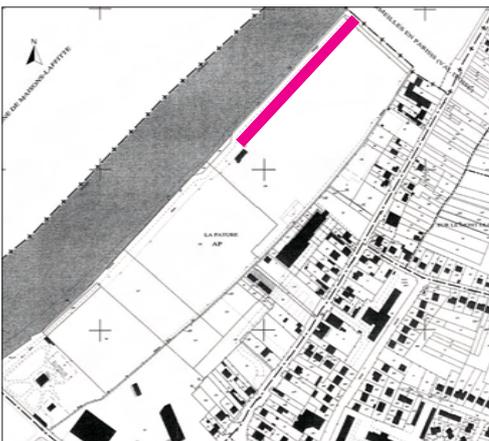


PLANCHE S-17

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, aval-amont et Nord-Sud,
mai 2008
[clichés RÉA].

> *Le mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété des anciennes usines Thomson (partie aval) et le chemin privé longeant la commune de Cormeilles-en-Parisis.*

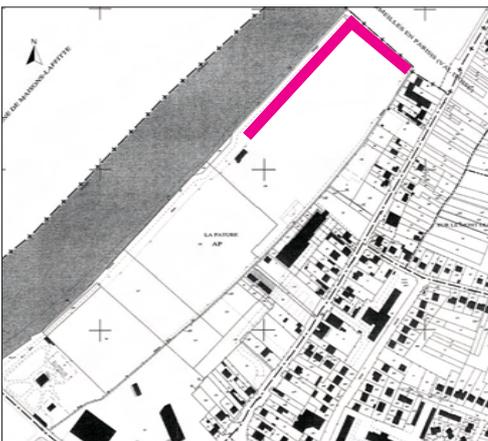


PLANCHE S-18

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, aval-amont et Nord-Sud,
mai 2008
[clichés RÉA].

> Détails du mur maçonné formant digue,
à l'intérieur de la propriété des anciennes usines Thomson.



LISTE DES PLANCHES

PLANS GÉNÉRAUX

Planche S-1

Plan cadastral de Sartrouville, section A « des Trembleaux », 1820.

Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise, 3P2/283/02 [cliché ADY].

> Le long de la rive droite de la Seine : le chemin de halage.

Planche S-2

a- « Ville de Sartrouville », plan général, André Louis, géomètre-expert, 1945.

b- « Sartrouville. Plan topographique régulier », 1965.

Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise, 228W63 & 228W64 [clichés REA].

> Détails de la zone occupée par les anciennes usines Thomson, lieudit « La Pâture », à la limite aval de la commune, avant et après la construction de la digue vers 1959.

Planche S-3

« Ponts et Chaussées. Service de la Navigation de la Seine (3^e section). 3^e Arrondissement Etudes. Syndicat intercommunal de la Vallée de la Seine. 1^{re} tranche du programme de lutte contre les inondations Le Pecq-Sartrouville. Avant-projet. Plan de situation », A. Long-Depaquit, ingénieur en chef, et M. Moineau, ingénieur, s.d. [octobre 1963].

VNF/SNS/SIS/Bougival, Archives Ateliers SIVS, carton 23, dossier 110 [cliché REA].

> Localisation du programme du SIVS : en rouge les tranches de travaux prévues au Pecq et à Sartrouville.

Planche S-4

« La Seine à l'aval de Paris », détail de la partie aval de Sartrouville.

DIREN Ile-de-France, *Atlas des zones inondées par les plus hautes eaux connues en région Ile-de-France*, 2001.

> Indication des zones recouvertes par les crues historiques.

Planche S-5

Extrait du plan cadastral actuel : [édition du 5 décembre 2007].

Direction générale des Impôts des Yvelines, Centre des Impôts Fonciers de Versailles 2.

LA DIGUE DES ANCIENNES USINES THOMSON

Planche S-6

« Ponts et Chaussées. Service de la Navigation de la Seine (3^e section). 3^e Arrondissement Etudes. Syndicat intercommunal de la Vallée de la Seine. 1^{re} tranche du programme de lutte contre les inondations Le Pecq-Sartrouville. Projet », « Ville de Sartrouville (rive droite). Projet. 1^{re} tranche. Implantation de la digue et du drain », A. Long-Depaquit, ingénieur en chef, et M. Moineau, ingénieur, approuvé le 23 octobre 1964.

VNF/SNS/SIS/Bougival, Archives Ateliers SIVS, carton 23, dossier 110 [cliché REA].

> On distingue à l'extrémité aval de la commune, le long du terrain des anciennes usines Thomson, un ouvrage désigné par les termes : « Quai de palplanches ».

Planche S-7

« Ville de Sartrouville. Lutte contre les inondations. Implantation des ouvrages » et « Navigation de la Seine. Lutte contre les inondations. Ville de Sartrouville. Avant-projet. Profil en long ». s.d. [1961].

VNF/SNS/SIS/Bougival, Archives Ateliers SIVS, carton 23, dossier 109 [cliché REA].

> On distingue à l'extrémité aval de la commune, le long du terrain des anciennes usines Thomson, un ouvrage désigné par les termes : « Rideau de palplanches » et « Rideau de palplanches en place ».

Planche S-8

a- « SNERI Usine de Sartrouville. Plan de masse avant travaux », 17 juin 1963.

b- « Thomson-CSF. Centre électronique de Sartrouville. Plan de masse II », 6 juillet 1976.

Archives municipales de Sartrouville, 132W5 [clichés REA].

> En 1963 et en 1976, les plans généraux joints à des demandes de permis de construire montrent l'alignement du mur de la digue ; en 1976, le quai Pierre Brunel est désigné comme « chemin privé ».

Planche S-9

« Sartrouville. Section AP. Cession par la Sté Thomson à la Ville », C. Goudard, géomètre-expert », février 1982.

Archives municipales de Sartrouville, 132W5 [cliché REA].

> L'échange de terrains entre la Ville et la société Thomson fait entrer dans le patrimoine municipal une portion de la voie privée nommée « Quai Pierre-Brunel ».

Planche S-9bis

« Projet d'aménagement. Club de voile Thomson-Jouët », joint à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial entre VNF et l'Amicale sportive de l'électronique, 1er janvier 1996.

Documentation Service Navigation de la Seine, Arrondissement des Boucles de la Seine, Subdivision de Suresnes.

> Le terrain concerné couvre, sur un linéaire de Seine de 14,30m, l'ensemble de la surface comprise entre le fleuve et le quai Pierre-Brunel, en amont de la propriété des anciennes usines Thomson.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Planche S-10

Vue générale de Sartrouville, vue aérienne, 2008 [cliché Google Earth].

> Détail de l'extrémité aval des berges, le long du quai Pierre-Brunel.

Planche S-11

Quai de Seine, vues amont-aval et aval-amont, mai 2008 [clichés RÉA].

> Le glacis gazonné formant digue le long du quai de Seine.

Planche S-12

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval et aval-amont, mai 2008 [clichés RÉA].

> Limite amont du glacis gazonné formant digue et berge aménagée pour les activités de l'ancien club nautique des usines Thomson.

Planche S-13

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, mai 2008 [clichés RÉA].

> Entrée de la propriété des anciennes usines Thomson. Le mur maçonné formant digue se

prolonge à l'extérieur de l'enceinte de la propriété.

Planche S-14

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval et aval-amont, mai 2008 [clichés RÉA].

> Entrée de la propriété des anciennes usines Thomson. Aménagements dans le mur maçonné formant digue et sur les berges.

Planche S-15

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, mai 2008 [clichés RÉA].

> Le mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété des anciennes usines Thomson (partie amont).

Planche S-16

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, mai 2008 [clichés RÉA].

> Le mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété des anciennes usines Thomson (partie centrale, au niveau de l'ancienne entrée principale de l'établissement).

Planche S-17

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, aval-amont et Nord-Sud, mai 2008 [clichés RÉA].

> Le mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété des anciennes usines Thomson (partie aval) et le chemin privé longeant la commune de Corneilles-en-Parisis.

Planche S-18

Quai Pierre-Brunel, vues amont-aval, aval-amont et Nord-Sud, mai 2008 [clichés RÉA].

> Détails du mur maçonné formant digue, à l'intérieur de la propriété des anciennes usines Thomson.



LISTE DES RÉFÉRENCES

SOURCES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES YVELINES ET DE L'ANCIENNE SEINE-ET-OISE

Voirie
228 W 63 & 64.

Séries S & S/Navigation de la Seine
Inventaire des dossiers.

Documents iconographiques.
3P2/283/02 : cadastre napoléonien.

ARCHIVES VNF/SNS/SIS (Bougival, ateliers)

Archives du SIVS
Cartons n°1 à 35.
Registre des délibérations du SIVS, 1962-1977.
Comptes rendus des délibérations du SIVS,
1962-1995.

ARCHIVES MUNICIPALES DE SARTROUVILLE

Registres de délibérations du Conseil municipal
Années 1959-1980.

Permis de construire
132W5 : usines Thomson, 1960-1990.

Dossiers documentaires
Digues, berges, CAMS.

Fonds iconographiques
Cadastre, plans, photographies anciennes,
cartes postales.

Presse locale
Gazette historique, Revue municipale.

VILLE DE SARTROUVILLE, SERVICE VOIRIE

Quai Pierre-Brunel.

VILLE DE SARTROUVILLE, SERVICE URBANISME

Dossiers et documents PLU.

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Photothèque.
Bibliothèque.
Dossier PLU : Sartrouville.
Dossiers documentaires.

SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE, ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA SEINE, SUBDIVISION DE SURESNES

Dossier de gestion domaniale : Sartrouville.

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DES YVELINES

Tableau Général des Propriétés de l'Etat.

CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS DE VERSAILLES 1

Cadastre : plans et matrices.

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES DE VERSAILLES 2

Fiches d'immeubles.
Publications de mutations immobilières.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier pour leur aide et leur disponibilité toutes les personnes sollicitées au cours de cette mission :

Mmes Crolais-Soizic (VNF, SNS, Subdivision de Suresnes), Cristel Gravelle (Ville de Sartrouville, Archives-documentation), Via (Ville de Sartrouville, Urbanisme).

MM. Nicolas Gasparic & Joux (Ville de Sartrouville, Voirie).



Cabinet
Valérie-Noëlle Jouffre,
Bernard Patary
et Pascal Simonetti.



Extrait de la Carte du Département de Versailles, divisé en neuf districts... par S. Desnos, 1790.

VILLE DE SARTROUVILLE

La recherche de propriété des digues de protection contre les inondations des anciennes usines Thomson à Sartrouville (Yvelines) a été réalisée à la demande des Voies Navigables de France, Service Navigation de la Seine, Arrondissement des Boucles de la Seine, sous la direction de la Subdivision Police de l'eau et de l'environnement. Les recherches menées dans les fonds d'archives et auprès des services administratifs compétents visaient à réunir le maximum d'informations sur l'origine et l'évolution de ces ouvrages, afin d'identifier les différents propriétaires et/ou maîtres d'ouvrage des terrains sur lesquels ils sont assis.



R É A

24, rue Pierre-Sémard 75009 Paris

Tél.: 01 45 26 06 54

Fax : 01 45 26 06 98

Mél : contact@rea-jps.com

www.rea-jps.com